

Ticket Sport Solidaire 2026

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Pour l'année 2026 / 2027

Dépôt des dossiers : De septembre 2026 à novembre 2026

UNE DEMANDE PAR ENFANT

Pour bénéficier du Ticket Sport Solidaire (aide financière pour les frais d'inscription/cotisation auprès d'un club sportif de la ville de Creil).

- ⇒ votre enfant doit être âgé de 0 à 18 ans,
- ⇒ vous devez résider sur la commune de Creil depuis au moins un an,
- ⇒ l'adhésion doit se faire auprès d'un club sportif ou d'une association sportive de Creil.

Une aide forfaitaire de 40€ pourra être versée si votre quotient familial (QF) de la CAF est compris entre 0 et 800 € et une aide forfaitaire de 30€ pourra être versée si votre QF de la CAF est entre 801 et 1200€.

Si vous êtes éligible, elle sera versée directement à l'association ou au club sportif.

En cas de reste à charge inférieur à l'aide forfaitaire, c'est ce montant qui sera pris en charge.

Cette aide est cumulable avec les dispositifs suivants :

- ⇒ TICKET SPORT CREIL
- ⇒ PASS SPORTS CITOYEN
- ⇒ PASS SPORT ETAT

Identité du demandeur (responsable légal) :

Nom :

Prénom :

Adresse :60100 CREIL

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Identité de l'enfant/jeune :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Justificatifs à fournir :

- Justificatif d'identité du demandeur (Responsable légal)
- Justificatif d'identité de l'enfant/jeune
- Justificatif de domicile attestant d'une présence sur la commune d'au moins un an (septembre 2025)
- Attestation CAF **d'août 2026**
- Justificatif d'inscription à un club/association sportif de Creil avec l'identité de l'enfant

La production de l'ensemble de ces pièces justificatives est **obligatoire**.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

A déposer au CCAS ou à envoyer par courriel : aides.facultatives@mairie-creil.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter

CCAS 03 44 62 70 00